

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mercredi 04 mars 2026

Délibération N° DE_005_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	7	10
Date de la convocation : 26/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés : Monsieur Frédéric BEMMANN représenté par Madame Christine HEITZ, Monsieur Daniel GENTNER représenté par Monsieur Lionel DOLT, Madame Florentine SCHNEIDER représentée par Monsieur Jacky HEINTZ

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés :

Objet : BUDGET PRINCIPAL : Approbation du budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT le Compte Financier Unique 2025 (CFU) adopté dans la présente séance du conseil municipal,

Madame la Maire, précise que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du Compte Financier Unique et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Après avoir pris connaissance du détail du budget principal 2026 et entendu les explications de Madame la maire,

Adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026, du budget principal, comme suit :

Section de fonctionnement recettes et dépenses en équilibre pour un montant de **741 410.72 €**

Section d'investissement recettes et dépenses en équilibre pour un montant de **353 220.03 €**

Monsieur Lionel DOLT
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

